

# ANNEES D'ETUDES

## 3 bonnes raisons

...de les prendre en compte dans les cotisations retraite

Février 2025

La prise en compte des années d'études est une mesure de justice sociale, car étudier c'est travailler ! Elle encourage la montée en qualification de la population pour relever les défis industriels, environnementaux et économiques auxquels nous sommes confrontés. C'est, en plus, une mesure aisément finançable.

### Les nouvelles générations étudient de plus en plus longtemps

Les nouvelles générations passent plus de temps à étudier que les précédentes, et sont par conséquent plus diplômées ! En 1985, la proportion des bachelier·es dans une génération était de 29% ; en 2018, elle représentait 81%. Concernant les études supérieures, en 2018 ce sont 33% des 25-34 ans qui avaient un niveau bac+2, contre 13% de la génération précédente ([Insee, 2019](#)).

Devoir cotiser 43 annuités pour une personne diplômée à bac+5, c'est devoir travailler au-delà de 67 ans pour avoir une pension sans décote et sans proratisation ; à condition, bien sûr, de ne pas avoir connu de carrière hachée ou de périodes de chômage non reconnues par la Sécurité sociale, ce qui arrive particulièrement aux femmes et aux seniors.

Les années d'études doivent donc être prises en compte dans le décompte des annuités afin de reconnaître et valoriser le temps passé par le/la salarié·e à se former, et ce sans garantie d'embauche.

- 81 % des cadres sont pour la prise en compte de leurs années d'études dans le calcul de leurs annuités
- 84% des cadres sont favorables à ce que les entreprises financent le rachat des années d'études pour bénéficier de trimestres de cotisations supplémentaires, et ainsi pouvoir partir à la retraite avec un meilleur niveau de pension\*

Source : [Baromètre Secafi / ViaVoice "Opinions et attentes des cadres", 2024](#)

Les entreprises ne peuvent donc continuer à exiger des jeunes générations toujours plus de diplômes sans leur accorder en contrepartie la prise en compte des années d'études et le financement requis.

### Prendre en compte les années d'études, c'est participer à la reconnaissance des qualifications

La dévalorisation des qualifications est un processus à l'oeuvre depuis maintenant des dizaines d'années : en atteste [la nouvelle convention de la métallurgie](#) qui abandonne la référence aux diplômes, ou bien encore [une étude du Cereq](#) datant de 2019 qui montre qu'entre la génération diplômée en 1997 et celle diplômée en 2015 :

- le salaire médian a baissé de 40 € pour les diplômé·es de niveau licence ;
- et de 200 € pour les diplômé·es de niveau Master 2

Or, prendre en compte les années passées à étudier dans le calcul de la retraite, c'est reconnaître qu'**étudier, c'est aussi travailler**

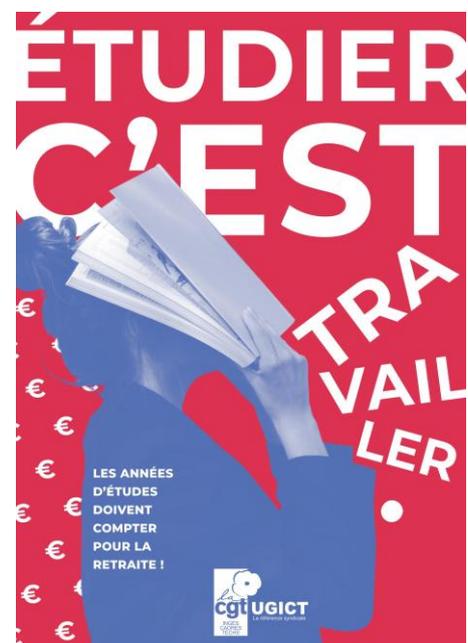
Site internet : [www.is.qd/spbacgt](http://www.is.qd/spbacgt)

Il est temps de sortir de l'hypocrisie selon laquelle le fait d'étudier aurait seulement un bénéfice individuel. La crise du travail qualifié et les difficultés de recrutement de médecins, d'infirmier·es, d'ingénieur·es, d'enseignant·es (...) démontrent bien que **c'est la société toute entière qui a besoin que les jeunes générations fassent des études !**

### La mesure est finançable

Pour justifier sa réforme des retraites avec report de l'âge de départ à 64 ans, le gouvernement crie à la faillite de notre système de protection sociale. La CGT et son Ugict ont pourtant plein d'idées pour combler ce déficit :

- la suppression des aides accordées aux entreprises, **sans contrôle, sans contrepartie** et sans effet sur la baisse du chômage, permettrait de dégager annuellement 88 Md€, selon le chiffrage établi par l'Inspection générale des finances pour 2022 (*Revue de dépenses : les aides aux entreprises*) tandis que pour le Clersé, ce sont **175 Md€ qui sont immobilisés par le financement public des entreprises en 2022**.
- opérer une nouvelle réduction du temps de travail permettrait de créer de nouveaux emplois, et donc de nouvelles cotisations
- mettre aussi en œuvre l'égalité salariale entre les Femmes et les Hommes permettrait de dégager annuellement près de 6 Mds d'euros de cotisations supplémentaires pour les régimes complémentaires de retraite (Source AGIRC-ARRCO : DT 2021-97) et autant pour le régime de base de la Sécurité sociale.



Vos délégués SPBA/CGT : Sébastien BERTRAND, Séverine LARUE, Éric MAHIDDINE, Franck PEYROT



Syndicat du Personnel  
Banques-Assurances  
CGT Auvergne-Limousin  
Section Caisse d'Épargne